

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DEMANDE DE PPCMOI 2020-0009**

Aux personnes intéressées par un projet de résolution portant le n° 20-05X-213 pour une demande de PPCMOI visant le lot 4 081 044 situé sur le chemin du chemin du Gouvernement, à l'angle de la rue Prieur.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 25 mai dernier, le projet de résolution n° 20-05X-213 visant à autoriser la demande de PPCMOI 2020-0009.

Cette dernière vise à autoriser un projet de construction de 5 bâtiments multifamiliaux (4 immeubles de 6 logements et 1 immeuble de 8 logements) et de 5 garages détachés sur un lot commun, soit le lot 4 081 044. Les plans d'implantation (DazéNeveu, minute 11267, dossier 53427), de concept architectural (agence Ax design, concept 1) et d'architecture (Louis Morissette architecte, dossier 18-111-01) sont joints au dossier et en font partie intégrante. La construction se ferait par phase en débutant par les deux immeubles longeant le chemin du Gouvernement. L'échéancier de réalisation fixe à 2026 la finalisation totale du projet. La réalisation de ce projet de PPCMOI aurait pour effet :

- D'autoriser 5 bâtiments principaux sur un même lot alors que la réglementation n'autorise pas plus d'un bâtiment principal par lot;
- D'autoriser 5 garages détachés sur un même lot alors que la réglementation autorise seulement l'implantation de 2 bâtiments de ce type sur un même lot;
- D'autoriser la construction de garages détachés ayant une superficie de 133 mètres carrés alors que la réglementation autorise une superficie maximale de 95 mètres carrés;
- D'autoriser des bâtiments résidentiels multifamiliaux de 6 et 8 unités de logement alors que la grille des usages de la zone R1-83 autorise seulement les constructions unifamiliales;
- D'autoriser l'implantation de bâtiments non parallèles à la voie publique;
- D'autoriser le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout et l'implantation d'une station de pompage des eaux usées pour desservir les immeubles 3, 4 et 5. Ces infrastructures devront être remises à la municipalité pour la somme symbolique de 1\$ lorsque les travaux auront été réputés conformes par cette dernière.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

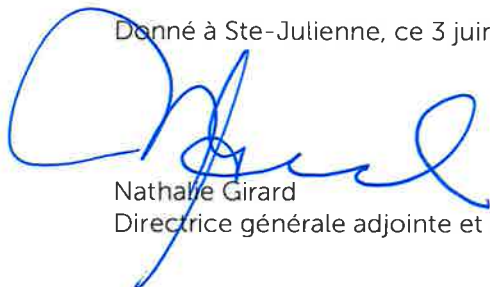
Une assemblée publique de consultation sur ce projet ne pouvant se dérouler suite à la crise sanitaire actuelle, conformément aux normes mises en place par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), le service d'urbanisme de la municipalité recevra les commentaires écrits en lien avec le projet de règlement du 4 au 19 juin inclusivement et les transmettra au Conseil municipal pour que ce dernier en prenne connaissance avant d'adopter son second projet de règlement. Les commentaires peuvent être acheminés par :

Courrier      AIS du service de l'urbanisme  
2450 rue Victoria,  
Sainte-Julienne, Québec  
J0K 2T0

Courriel      [urbanisme@sainte-julienne.com](mailto:urbanisme@sainte-julienne.com)

Toute personne intéressée par ce projet de résolution peut le consulter sur le site internet de la municipalité ou en obtenir une copie en présentant une demande à l'adresse courriel : [municipalite@sainte-julienne.com](mailto:municipalite@sainte-julienne.com)

Donné à Ste-Julienne, ce 3 juin 2020



Nathalie Girard  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe